

QU'ENTEND ON PAR : « UNE ODEUR AGREABLE A L'ETERNEL » ?

(EN HEBREU : ICHÉ REI'AKH NIKH'OAKH' LADONĀĪ)

I – UN PEU DE VOCABULAIRE :

ICHÉ (אשה) vient de ÉCH (שח « le feu ») et signifie donc « la combustion », « l'acte de combustion », « la mise en cendres », « l'incinération ».

REAKH' ריח signifie tout autant « l'exhalaison » en sa montée elle-même que « l'odeur » que celle-ci produit .

NIKH'OAKH, נוחא a plusieurs significations car il provient de plusieurs racines apparentées, ainsi indique-t-il :

1°) soit le REPOS, LA QUIETUDE, d'où vient le mot MENOUKH'A c'est-à-dire le processus qui produit cette quiétude, qui « fait reposer »,

2°) soit, par extension, l'AGRÉMENT dans le sens où le repos, la quiétude est un affect agréable,

3°) soit l'AGRÉMENT, mais dans le deuxième sens d'agréer, d'accepter,

3°) soit d'un autre vocable proche qui veut dire le CHEMINEMENT, LA VOIE, LE TRANSPORT

D'où plusieurs pistes de traductions possibles pour ICHÉ REI'AKH NIKH'OAKH' LADONĀĪ, toutes limitatives.

II – LES TRADUCTIONS :

LA TRADUCTION OFFICIELLE du Rabbinate est-elle la plus heureuse ? La voici :

« *Combustion d'une odeur agréable à l'Eternel* »

Mais, n'est-ce pas là pérenniser un vocable par trop anthropomorphe, lequel prévalait dans un concept obsolète durant bien des siècles d'avant Maimonide, et – hélas - n'a toujours pas encore disparu depuis, à ce jour, chez certains.. ?

C'est d'ailleurs ce même concept que l'on retrouve, en lecture « primaire » (*pchat*) lorsqu'on évoque, dans le même registre, le contact « face à face » (*panim lépanim*) d'entre Moïse et le Divin. Ou lorsque, dans la haggada de Pâque, on y traîne encore des commentaires plus que douteux, quant aux plaies, rapportées sur la main et les doigts de Dieu....

(Aussi, osons aller jusqu'au bout de cette traduction de monolâtrie : Ce choix simpliste laisse évoquer, en quelque sorte, que Moïse se serait trouvé régulièrement « nez à nez » avec Dieu. Mais forcément face à un nez Divin, donc sans commune dimension d'avec le microscopique cap, la péninsule de certains humains...en somme face à un nez gros spirituel du Divin. Totalement absurde ! et de plus, cela est en total contredit de la même Torah qui insiste sur l'absolue immatérialité divine :

« *outmouna einékh'em ro-im* » « Vous ne virent aucune représentation (divine) » (Deut IV,12)

Ce choix de traduction est donc bien, de par son ambiguïté, peu cohérent, car il contredit le message du Livre.

NB : Cette erreur s'explique en remontant à une mauvaise compréhension du texte de la Genèse. En effet, quand on y dit que « *Dieu fit l'homme selon son image* », il faut entendre par là que Dieu fit l'homme selon le concept, *selon l'image que Dieu s'en faisait. Tel est le sens de « bétsalmo »*. Quand un ingénieur de chez Renault fait une voiture selon son concept, cela ne veut nullement dire que le véhicule est la copie ambulante de son concepteur. Mais depuis, tous les moutons de Panurge monolâtres se sont engouffrés dans une symbolique humaine virile de Dieu (car « mâle », de bien entendu)

AUSSI Y A-T-IL D'AUTRES TRADUCTIONS POSSIBLES, toutes aussi incomplètes, mais que je soumetts à votre sagacité :

« *Combustion d'une exhalaison digne d'être agréée par l'Eternel* » (car non à visée idolâtre)

« *Combustion d'une exhalaison apaisante dans la relation d'avec l'Eternel* » (car déculpabilisant pour une faute commise - « kh'attat

« *Combustion d'une exhalaison permettant une « voie » menant vers (lé) l'Eternel* »

(cf : Korban c'est-à-dire étymologiquement « qui rapproche » traduit par « sacrifice » « qui rend saint »)

III- LA SYMBOLIQUE DES PARFUMS

J'aborderai ici deux volets :

La stricte confidentialité recherchée dans la fabrication du parfum de l'autel d'une part, et le contraste d'avec sa combustion publique d'autre part

LA STRICTE CONFIDENTIALITÉ ABSOLUE DU PARFUM CONCOCTÉ PAR LE « PARFUMEUR » MOÏSE

Le chapitre XXX de l'Exode nous indique les grandes lignes de la fabrication d'un parfum strictement spécifique pour l'autel. Mais le texte y insiste bien sur trois faits, bien trop souvent minimisés ou occultés, à savoir que :

D'une part, contrairement au reste de l'autel et de son « hardware » dont la fabrication est confiée aux bons soins de Betsalel et de son équipe, la fabrication des parfums, quant à elle, était une « chasse gardée », réservée exclusivement en sa confection à Moïse, et à Moïse SEUL.

D'autre part, sa composition elle-même, (outre ses quatre ingrédients symboliques publics : le storax, l'ongle aromatique, le galbanum, et l'encens mâle) comportait , pour une part IMPORTANTE de celle-ci, un cinquième de son poids, « divers ingrédients imprécisés » (« samim ») dont la nature exacte devait rester SECRETE DE TOUS, car devant n'être seulement connue que de Moïse et que de Moïse SEUL.

Enfin, quiconque autre que Moïse, **SANS EXCEPTION AUCUNE** (référence : Exode XXX,38) qui aurait, jusqu'à même été tenté à l'idée de fabriquer un parfum similaire « de contrefaçon » devait être aussitôt retranché de son peuple. Ainsi tout, dans le texte, nous indique qu'il s'agissait là d'un rite **ESPERE EPHEMERE ET NON REPRODUCTIBLE** après le temps de Moïse.

L'épisode de Koré (Nombres Ch XVI, 17-18) nous démontre, en cette illustration, et même des décennies plus tard, que même les lévites, qui étaient pourtant de si proches serviteurs tri- quotidiens de l'autel, ignoraient encore tous jusqu'à la composition réelle de cet encens , de ce *kétoreth*, laquelle n'était connue que du seul et exclusif Moïse, ce qui permit à celui-ci de les « piéger » aisément dans leur révolte de sédition.

COMMENT EXPLIQUER UNE TELLE RIGUEUR DE CONFIDENTIALITÉ DU PARFUM FABRIQUÉ PAR MOÏSE ?

Cette composition confidentielle, et donc non reproductible pour l'avenir du peuple d'après le Sinaï, s'inscrit dans une démarche de CANALISATION DES CROYANCES IDOLATRES D'EPOQUE - DONT CELLE DU PEUPLE ALORS EN EXODE .

Je renvoie d'abord le lecteur à mon article sur le site « ajlt.com » « *fermons grand les yeux* » où il m'est aisé de démontrer, texte du rouleau et ses références à l'appui, que 99,992% des mères sorties d'Egypte étaient des épouses égyptiennes ou apparentées des descendants des douze patriarches.

Or, parmi toutes les idolâtries en vigueur, deux idolâtries prédominent : celles de la zoolâtrie et celle de L'IDOLATRIE DES PARFUMS.

C'est que les parfums jouaient un rôle rituel païen de toute première importance. On lira avec profit sur ce thème le travail ethnologique et historique de la revue monographique *Terrain n° 47 « odeurs »* Et donc cette démarche sinaïtique s'inscrit, tout naturellement , dans un processus espéré conjoncturel et non reproductible de désintoxication de masse des superstitions d'époque emportées dans les bagages du peuple en exode..

JOSUE nous rappellera à son entrée en Canaan (Josué Ch22 v28) que LES SACRIFICES SONT VOUÉS A DISPARAITRE ET QUE CE RITE N'EST QU'EPHEMERE (*lo léolam vé lo lizbéakh'*) et qu'il ne doit plus y avoir d'autel environnant à l'arche qui devient ensuite, à son entrée en terre promise, magnifiée à son seul message de transmission du décalogue entre les générations

IV - LA MAGIE IDOLATRE DES PARFUMS

Célèbre chez les égyptiens, elle perdure encore d'ailleurs toujours de façon vivace dans de fort nombreuses civilisations

CHEZ LES EGYPTIENS

Dans l'antiquité, c'étaient surtout eux qui étaient passés maîtres dans l'art de préparer et d'employer l'encens. Pour les égyptiens, *d'une part* les dieux étaient censés communiquer leurs odeurs aux défunts, comme le faisait Osiris , et , *d'autre part*, les odeurs des baumes de l'embaumement étaient, réciproquement, censés permettre aux défunts d'assurer leur voyage et leur rapprochement vers leurs dieux. Le prêtre pratiquant (cohen égyptien) psalmodiait alors des textes sacrés.

Chaque constituant odoriférant du parfum avait ainsi son pouvoir magique et mystique propre, générant une superstition idolâtre propre. Les hiéroglyphes seraient prolifères sur ce thème. Le plus célèbre des encens égyptiens était le « Kyphi »

C'est pourquoi sa fabrication était un acte sacré effectué lors d'un rite secret et réservé aux seuls prêtres désignés.

A cette pratique groupusculaire égyptienne d'initiés restreints, la Torah veut y substituer l'éducation du peuple vers un rite désacralisé de ce caractère idolâtre superstitieux, donc à pratiquer un rite **A CARACTERE PUBLIC** et bien recadrer cet imputation aux encens, faisant connaître ainsi à tout le peuple que toutes les croyances surnaturelles ne sont que néant.

Comme dira plus tard Ernest Renan : balayer le ciel de ses poussières idolâtres.

C'est l'un des sens de la phrase de credo du « Chéma » :

« *Ecoute Israël, l'Eternel regroupe toutes nos croyances (sens de « élohénou ») et l'Eternel est unique »* .

C'est ce qu'indique, aussi, le verset du Lévitique X, 3 où Moïse explique et apprend cela même à son frère Aaron : Dieu lui avait dit vouloir être sanctifié A LA FACE DE TOUT LE PEUPLE.

Il faut y voir par là, l'une, entre autres raisons, d'un « *échézara* », d'un « feu profane » dans le cas de Nadav et Abihou les deux fils de Aaron, et foudroyés pour avoir transgressé le caractère public de l'encensement (cf : *notre article y relatif dans le site « ajlt.com » quant à ces autres raisons*),

LES HINDOUS représentent un autre exemple (en dehors des égyptiens) parmi tant de civilisations s'adonnant au culte superstitieux des parfums et ont, de même, une relation ancestrale avec le pouvoir des encens .

Ainsi, la sibylle hindoue de Kush s'aide de plantes et des herbes sacrées odoriférantes pour atteindre son état temporaire « d'inspiration divine ». Elle est alors saisie de convulsions et tombe inanimée et émet des prophéties dans cet état. Le culte hindou implique de brûler quotidiennement des encens à leurs statues et leurs dieux . On peut rapprocher, chez eux, de la symbolique des parfums , celle des sons (par exemple : les mantras hindoues)

QUANT AUX NOMBREUSES AUTRES CIVILISATIONS Voir les nombreux travaux ethnologiques sur la multiplicité des croyances et superstitions liées aux pouvoirs des parfums.

V - CONCLUSION

Ainsi mieux compris, le verset « **ICHÉ REI'AKH NIKH'OAKH' LADONAI** » nous amène bien loin d'un supputé « *Dieu renifleur* ».

Ce type de dénonciation par Moïse des superstitions idolâtres (au sens non ambigu du premier alinéa du décalogue dénonçant toutes ces croyances surnaturelles autres , tous ces « *élohim akh'érím* ») s'inscrit plus globalement dans un « package » varié des crédulités millénaires .

Nous classerons ces crédulités, (emboitant en cela le pas aux anthropologues), en **AU MINIMUM** quatorze groupes de « **MAGIES SUPERSTITIEUSES IDOLATRES** » lesquelles perdurent de façon encore toujours vivace, pas seulement chez les païens mais aussi – hélas - chez des adeptes judéo -idolâtres se prétendant , du moins « *théoriquement* » monothéistes « purs » ou investis de la tradition, alors même que bafouant le fond même du décalogue. (voir notre série d'entretiens par ailleurs : '*Monothéisme du décalogue et judéo-idolatries postérieures*', plus étoffées.

Contentons nous ici de les énumérer. Le Talmud **FOISONNE** d'affirmations valant culte d' idolâtries mais aussi parfois parfois la condamnant .Nous y reviendrons plus en détail dans d'autres articles, car le sujet est riche, et d'ailleurs une exposition et colloque sur les superstitions juives a eu lieu il y a peu à l'université de Jérusalem . Mais en voici dorénavant et déjà un échantillonnage

Ces quatorze groupes à minima sont :

- 1°) **LA MAGIE IDOLATRE DES ANIMAUX** (veau d'or...) et des superstitions inhérentes (Tosifta Chab 4,5)(Sanh 66a)(Git.45 a)
- 2°) **LA MAGIE IDOLATRE DES PARFUMS** (ci-dessus)
- 3°) **LA MAGIE IDOLATRE DES SAINTS** (avec les « *Hiloulas* des « rabbis » à la mode et « ayant pouvoirs »)
- 4°) **LA MAGIE IDOLATRE DES GROTTES** avec des « messes du jeudi soir minuit » près de Jérusalem par un « *Rav* »
- 5°) **LA MAGIE IDOLATRE DES ENVOUREMENTS, DES SORTS ET DU MAUVAIS ŒIL** innombrables passages du Talmud
Par exemple : (Traité Sanh.93 a)(Traité Gen R 91,6) (Traité B.b. 118a) (Traité Genèse 48, 16) (Ber.20)(Ber 56 a) (B.k.93a) etc....
- 6°) **SA RECIPROQUE : LA MAGIE IDOLATRE SYMPATHIQUE ET DE DÉSENVOUTEMENT** (Traité Sanh. 56b)
- 7°) **LA MAGIE IDOLATRE DES PLANTES** (Tosift. Chab. 6) **DES MORTS** (Ber 18b)
- 8°) **LA MAGIE IDOLATRE DES PIERRES** (culte de ruines)
- 9°) **LA MAGIE IDOLATRE QUANT AU POUVOIR DES BONS OU MAUVAIS « ESPRITS », DES ANGES ET DEMONS** (p.Ber.9a) (Midrash des Ps. 104,29 ;224 a) (Traité Pessah.110a) AINSI QUE CROIRE QUE LA LUMIERE OU L'OBSCURITÉ OU ILS ETABLIRAIENT LEURS RESIDENCES AURAIENT EN ELLES-MÊMES UN POUVOIR PROPRE (*l'ombre de certains arbres, figuier etc.... serait ainsi plus démoniaque que d'autres*)
- 10°) **CELLE DES TALISMANS (et amulettes sous toutes leurs formes...)** (Traité Chabat 115b,) (Traité Chab.6,2)(Tosifta Chab.4,5 qui étend la superstition aux animaux)
- 11°) **LA MAGIE IDOLÂTRE LIÉE AUX ASTRES** (Traité B.b. 16 b) (Genèse R 85, 2) (Pesikta 13a)
- 12°) **LA MAGIE IDOLÂTRE LIÉE AUX POUVOIRS DES MATHÉMATIQUES (GUEMATRIA) ET DES NOMBRES** (les nombres pairs seraient ainsi plus malencontreux (Talmud Traité Pessahim 10A)
- 13°) **LA BIBLIOMANCIE** consistant à faire lire au hasard une phrase à un élève puis y lire un présage(Khag.15a, Ber55b)
- 14°) **LA MAGIE DES SONGES** extrapolant une signification magique à **TOUS** les songes et à chaque type d'animal rêvé (zoolatrie transcendée) (Traité Ber.55b, 56b , 57a et 57 b)

LISTE NON LIMITATIVE